

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0745

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de la Rize et appartenant aux consorts Tarlet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de la Rize, où les travaux sont par ailleurs déjà réalisés, les consorts Tarlet céderaient, à la Communauté urbaine, une parcelle de terrain nu leur appartenant et représentant une superficie de 428 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 497 de la section AZ.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, selon les dispositions du permis de lotir en date du 8 mars 1989. Les frais d'actes notariés incombant totalement à la Communauté urbaine sont estimés à 930 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2003 et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 930 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,